

AFFAIRE N° 17 - Revalorisation du salaire du personnel subalterne des écoles (balayeurs, cuisinières, aides-cuisinières).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Nous avons déjà décidé de revaloriser le salaire du personnel subalterne des écoles, qui n'a pas varié depuis le 20 Août 1962 (barème fixé par un arrêté municipal).

*Approuvé
sans le 18 Août 1964
P/le Préfet*

*Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchaud*

" Après étude faite par Melle DEVEAUX, Assistante Sociale en service au Bureau Municipal d'Hygiène, je vous propose le barème suivant, applicable à compter du 1^{er} Août 1964 :

1°) Pour les balayeurs :

"	- 2.500. Fr	pour une classe	au lieu de	1.840. Fr	
"	- 2.800. Fr	pour deux classes	"	1.620. Fr	
"	- 3.000. Fr	pour trois classes	"	1.896. Fr	
"	- 3.700. Fr	pour quatre "	"	2.239. Fr	
"	- 4.000. Fr	pour cinq "	"	2.568. Fr	"

M. CADET : pense que les salaires proposés sont encore bien faibles et suggère qu'une augmentation soit accordée.

M. FORT fait remarquer qu'il n'y a que peu de différence entre les salaires des balayeurs s'occupant d'une classe et celles s'occupant de 3 classes.

Le MAIRE précise que les chiffres antérieurs ont été fixés par la Préfecture.

M. CADET : est-il exact que l'Inspecteur Primaire a l'intention de remanier tous les horaires de travail pour la prochaine rentrée ?

Le MAIRE : un nouvel horaire de travail serait en effet établi pour la prochaine rentrée, mais pour le moment il s'agit d'augmenter les salaires, ce qui est indispensable et urgent.

M. REYDELLET : je pense que les balayuses préfèrent d'une façon générale faire 4 à 5 classes plutôt qu'une, ce qui leur permet de percevoir davantage en fin de mois...

LE MAIRE : Messieurs, je mets aux voix la modification des tarifs ci-dessus, proposée après enquête de l'Assistante Sociale .

Adopté à l'unanimité.

CUISINIÈRES : Le Maire donne lecture des propositions faites en ce qui concerne les salaires des cuisinières :

" - 5.200. Fr	pour	1 à 50 rationnaires, au lieu de	3.350. Fr
" - 6.000. Fr	pour	51 à 100 rationnaires, -"-	3.900. Fr
" - 7.000. Fr	pour	101 à 150 rationnaires, -"-	4.407. Fr
" - 8.000. Fr	pour	plus de 150 rationnaires -"-	5.026. Fr "

Ces propositions sont retenues à l'unanimité.

" AIDES-CUISINIÈRES " :

Le Maire : je propose 75 % du salaire des cuisinières pour les aides-cuisinières, car j'estime qu'elles ont toutes un travail ingrat et particulièrement pénible.

Adopté à l'unanimité.

" FEMMES DE SERVICE " dans les Écoles maternelles :

Le Maire : En ce qui concerne les "femmes de service" dans les écoles maternelles, je propose que le salaire soit porté à :

- 9.000. Fr au lieu de 7.260. Fr

Adopté à l'unanimité.

Le Maire, avant de terminer, précise que la Commune dispose actuellement des crédits nécessaires à ces augmentations de salaires, au titre du fonctionnement des cantines scolaires .